

des excédents substantiels de contribuer à la réduction des déséquilibres extérieurs et de participer pleinement au système multilatéral des échanges et au marché financier mondial. À cette fin, elles devraient laisser leur taux de change refléter leur position concurrentielle, respecter les engagements souscrits au GATT et réduire leurs barrières commerciales.

Développements monétaires internationaux et coordination internationale

10. Par les accords du Plaza et du Louvre, nos pays sont convenus de poursuivre des politiques de surveillance et de coordination afin d'une part d'améliorer les données fondamentales de leurs économies et d'autre part de favoriser la stabilité de taux de change conformes à ces données. Ces deux volets sont complémentaires.

Des progrès ont été réalisés en matière de surveillance multilatérale et de coordination des politiques économiques, afin d'assurer la cohérence interne des politiques nationales et leur compatibilité internationale. Les procédures à mettre en oeuvre ont été précisées et améliorées en liaison avec le Fonds monétaire international.

11. Le processus de coordination a contribué à l'expansion de l'économie mondiale et a permis, dans une large mesure, d'améliorer le fonctionnement du Système monétaire international. On a également coopéré de manière suivie sur les marchés des changes.

Il est important de poursuivre, et si besoin est, de développer cette approche coopérative et flexible, afin d'améliorer le fonctionnement et la stabilité du Système monétaire international, de manière compatible avec les données fondamentales des économies. Nous demandons donc aux ministres des Finances de continuer à examiner les mesures qui pourraient être prises pour améliorer le processus de coordination, la coopération sur les marchés des changes et le fonctionnement du Système monétaire international.

12. Nous nous félicitons du prochain achèvement des travaux sur la neuvième révision des quote-parts du Fonds monétaire international qui permettra qu'une décision soit prise à ce sujet avant la fin de l'année.

Nous notons que la question d'une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) reste en cours d'examen au Conseil d'administration du Fonds monétaire international.

13. Le système monétaire européen a contribué de manière significative à la convergence des politiques économiques et à la stabilité monétaire au sein de la Communauté économique européenne.

Amélioration de l'efficacité économique

14. Nous continuerons à promouvoir des mesures visant à supprimer les obstacles à l'efficacité de nos économies. Ces obstacles entravent de nombreux secteurs économiques, freinent la croissance et la création d'emplois; ils affaiblissent les politiques macro-économiques et entravent l'ajustement extérieur. Dans ce contexte, des réformes fiscales, la modernisation des marchés financiers, le renforcement des politiques de la concurrence et la réduction des rigidités dans tous les secteurs, y compris l'énergie, l'industrie et l'agriculture, sont nécessaires. De même, l'enseignement et la formation professionnelle, les systèmes de transport et de distribution doivent être améliorés. Il faudra approfondir les politiques visant à rendre plus souple et plus mobile le marché du travail et à réduire le chômage. Au sein de la Communauté européenne, les progrès constants effectués pour achever d'ici la fin de 1992 le programme contenu dans l'Acte unique européen ont déjà fortement accru l'efficacité économique.

15. La baisse de l'épargne observée dans certains de nos pays au cours de cette décennie est un motif d'inquiétude. Cette baisse peut contribuer à élever les taux d'intérêt réels et entraver ainsi la croissance. Une épargne insuffisante et de forts déficits budgétaires vont de pair avec de lourds déficits extérieurs. Dans le cadre de la coordination des politiques, nous recommandons des mesures destinées à encourager l'épargne et à éliminer, là où il y a lieu, ce qui la décourage.

16. Les activités financières font de plus en plus appel à de nouvelles techniques au niveau mondial. Les délits d'initiés peuvent nuire à la crédibilité des marchés financiers : or les réglementations sont très diverses selon les pays. Ces réglementations ont été récemment renforcées, ou sont en voie de l'être. La coopération internationale en la matière devrait être poursuivie et renforcée.

Questions relatives au commerce international

17. Les échanges mondiaux ont connu l'an dernier une expansion rapide. Toutefois, le protectionnisme demeure une véritable menace. Nous réaffirmons avec force notre volonté de lutter contre toutes ses formes. Nous honorerons les engagements de démantèlement et de statu quo pris à Punta del Este, impliquant notamment que ne soit prise aucune mesure restreignant ou faussant les échanges, incompatible avec les dispositions de l'Accord général et de ses instruments. Nous convenons de recourir effectivement au mécanisme amélioré de règlement des différends du GATT et de rechercher de nouvelles améliorations. Nous éviterons toute action discriminatoire ou autonome, contraire aux principes du GATT et